

## AUDIENCE OS-RECTORAT, 3 Juin 2021

### Compte rendu du SNALC

➤ Présents :

- administration : Isabelle Chazal (secrétaire générale) et Cédric Michel (Directeur de Cabinet)
- Organisations Syndicales : FO, SNALC, SNES, SUD

➤ Interventions des organisations syndicales :

Les OS rappellent qu'il s'agit de la 2<sup>e</sup> journée de mobilisation AESH de l'année, qu'il y a deux rassemblements dans le département de l'Hérault, mais aussi partout dans l'académie. Nous sommes plus de 150 à Montpellier, alors que la précarité des AESH est un frein certain à la grève. La colère est palpable...

Les OS présentes insistent sur les raisons de la grève :

- **Absence de statut et salaires au rabais.**

Toutes les OS demandent unanimement à l'administration de faire remonter la nécessité de protéger les collègues par la création d'un vrai statut (sécurité de l'emploi, formation continue...), et de grilles indiciaires décentes. La précarisation ne cesse de se généraliser dans la fonction publique (il y a désormais un million de contractuels pour 5 millions de fonctionnaires) ; cela doit cesser.

Elles rappellent que l'augmentation du SMIC a cette année encore engendré une grosse injustice puisque les AESH nouvellement nommées sont désormais au même indice que celles qui ont 3 ans d'ancienneté. Les AESH doivent avoir de vraies perspectives d'évolution de carrière. Aussi les syndicats demandent-ils solennellement la tenue d'un groupe de travail afin de pouvoir discuter du positionnement des agents dans la grille de 2021 (avec une attention particulière sur les débuts de carrière).

Et toujours en lien avec les salaires, les OS demandent à ce qu'une réflexion autour des quotités soient menée : trop d'AESH se voient imposer un temps incomplet de 24h alors qu'elles réclament depuis longtemps à augmenter leur temps de travail. Les refus sont aujourd'hui plus lourds de conséquence car la généralisation des PIAL empêche le cumul avec un autre emploi (en raison d'EDT trop changeants).

- **refus de la généralisation des PIAL.**

Les retours de terrain faits aux OS sont plus que préoccupants : les EDT des AESH changent sans arrêt, ce qui les empêche de cumuler leur maigre salaire avec un autre emploi. Les services sont

décousus, et l'accompagnement perd son côté relationnel (certains enfants sont suivis par 4 AESH différentes, alors que nombre d'AESH suivent une dizaine d'enfants en même temps). Cela n'est pas satisfaisant ; la mutualisation à outrance apparaît comme une économie de moyens sur le dos du handicap. Ce n'est pas acceptable. Les conditions d'exercice sont dégradées, pour les AESH, mais aussi pour les élèves.

### ➤ Réponses de l'administration :

Mme la secrétaire générale commence par faire une rétrospective des améliorations concernant la prise en charge du handicap en milieu ordinaire. Elle explique que le sujet des AESH est une préoccupation très forte au niveau national et rappelle qu'en 5 ans, les moyens humains donnés à l'école inclusive ont été multipliés par 5. Elle reconnaît que la rémunération des AESH doit être améliorée mais indique que l'académie entend travailler davantage sur les quotités que sur les grilles. Elle rappelle que l'essentiel des 6500 AESH de notre académie sont à 24h, là où d'autres académies donnent encore des 20h. Cependant, elle indique qu'un travail est engagé au niveau du ministère et de l'académie pour pouvoir augmenter les quotités, et donc les rémunérations. Le ministère réfléchit notamment à faire entrer le temps méridien dans le service de certaines AESH. Sur le thème du mépris et de la reconnaissance, l'administration dit travailler à améliorer la formation des collègues. M. le directeur de cabinet précise que la gestion des AESH relève de la fonction publique, pas du seul ministère de l'éducation nationale. Il défend une vraie évolution, même si elle ne semble pas assez rapide aux yeux des OS. Il évoque les PIAL, qu'il présente comme une avancée majeure, permettant de la flexibilité et résolvant les problèmes de discontinuité de la prise en charge des élèves porteurs de handicap. Il indique qu'en juin 2021, l'agenda social prévoit un chantier sur le sujet des AESH, pour mise en œuvre en 2022. Au niveau académique, il y aura deux comités de pilotage en juin, mais le directeur de cabinet insiste sur le fait que les PIAL sont une bonne chose, et que les parents ne s'en plaignent pas.

### Les impressions du SNALC :

*Au sortir de cette audience, le bilan est mitigé. Nous pensons pouvoir obtenir à court terme la réfection des positionnements dans la grille (pour tenir compte des modifications liées à l'augmentation du SMIC). Mais quant à ce qui est du statut et de la nouvelle grille, nous comprenons qu'il va falloir encore attendre, et cela se joue au niveau ministériel..*

*De plus, l'administration campe sur ses positions concernant les PIAL, et ne semble pas disposée à en discuter, chiffres à l'appui. Les OS ont laissé un courrier à destination de Mme la rectrice, demandant la tenue d'un groupe de travail ayant pour objectif un vote en CTA. Nous attendons sa réponse, et en fonction, nous ne manquerons pas de nous mobiliser encore, avec force, jusqu'à la victoire. Votre mission est noble, le mépris doit cesser !*

